

Tableau des maladies*

Les parents doivent donc prévoir une autre solution de garde en cas de maladie. L'équipe éducative peut refuser un enfant visiblement malade à son arrivée. Si l'enfant tombe malade durant la journée, l'équipe éducative peut demander aux parents de venir le chercher dans les meilleurs délais.

Angine à streptocoques	Dès 24 heures d'antibiotiques.
Conjonctivite	Dès 24 heures d'antibiotiques si bactérienne.
Coqueluche	Éviction de l'enfant. Retour possible dès le 6 ^{ième} jour après le début du traitement antibiotique ou sans antibiotique dès le 22 ^{ième} jour suivant le début de la toux ou dès exclusion formelle du diagnostic.
Covid - 19	Mesure basée sur les recommandations OFSP.
Diphtérie	Mesures fixées par le service du médecin cantonal.
Gale	Éviction. Retour 24h après le début du traitement ou après exclusion formelle du diagnostic.
Gastro-entérite	Dès 24 heures après l'arrêt des symptômes.
Hépatite A	Éviction. Retour dès le 6 ^{ième} jour après la fin de la phase de diarrhée aigue ou après le début de la jaunisse.
Influenza, grippe saisonnière	Éviction de l'enfant uniquement en cas de mise en évidence du virus.
Maladie invasive à méningocoque (MIM)	Éviction. Retour possible 24h après le début du traitement ou après exclusion formelle du diagnostic.
Rougeole	Éviction. Retour dès le 5 ^{ième} jour suivant le début de l'exanthème ou dès exclusion formelle de la rougeole par un test microbiologique.
Tuberculose	Éviction en cas de tuberculose pulmonaire contagieuse selon avis médical.
Fièvre	Retour en dessous de 38,5°C (sans prise de médication).

*Ce tableau se réfère aux recommandations de l'Association des médecins cantonaux de Suisse concernant l'éviction (pré)scolaire en cas de maladies transmissibles et de parasitoses.